

Contrat adultes-relais

Le contrat adultes-relais permet à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Il faut également respecter des conditions d'âge et de résidence. L'employeur doit être une administration, une association ou une entreprise privée chargée de la gestion d'un service public.

Contrat adultes-relais

Le contrat adultes-relais permet à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Il faut également respecter des conditions d'âge et de résidence. L'employeur doit être une administration, une association ou une entreprise privée chargée de la gestion d'un service public.

Personnes concernées

Salarié

Pour bénéficier d'un contrat adulte-relais, les conditions suivantes doivent être remplies :

- avoir au moins 30 ans,
- résider dans un quartier prioritaire ,
- et être sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI-CAE.

Le bénéficiaire d'un CUI-CAE doit le rompre pour signer un contrat adultes-relais.

Employeur

Les contrats adultes-relais peuvent être proposés par :

- les collectivités locales (commune, regroupement de communes, département, région) et leurs établissements publics,
- les établissements scolaires publics (maternelle, école primaire, collège, lycée),
- les hôpitaux,
- les offices publics et organismes HLM,
- les associations,
- les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public.

Missions

Activités concernées

Les activités des adultes-relais consistent notamment à :

- accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches,
- faciliter le dialogue entre services publics et usagers (notamment entre parents et services accueillant leurs enfants),
- améliorer et préserver le cadre de vie, faciliter le dialogue entre les générations, renforcer la fonction parentale,
- aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue inter-générationnel, accompagner et renforcer la fonction parentale en soutenant les initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
- renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Activités interdites

Les adultes-relais ne peuvent accomplir aucun acte ou fonction relevant :

- du maintien de l'ordre public
- ou du service à la personne (garde d'enfant, aide aux devoirs, assistance à domicile d'une personne âgée...).

| Nature du contrat adultes-relais selon l'employeur | | |
|---|----------------------------------|-----|
| Employeur concerné | Nature du contrat adultes-relais | |
| | CDD | CDI |
| Collectivité territoriale et ses établissements publics | Oui | Non |
| Établissement public industriel et commercial | Oui | Oui |
| Établissement scolaire public | Oui | Non |
| Hôpital | Oui | Non |
| Office HLM | Oui | Oui |
| Association | Oui | Oui |
| Société chargée de la gestion d'un service public | Oui | Oui |

Les employeurs chargés d'un service public ne peuvent pas embaucher d'adultes-relais pour des missions relevant de leurs activités normales (gardiennage, entretien technique, assistance sociale...).

Nature du contrat

Selon l'employeur, le contrat adultes-relais peut prendre la forme d'un :

- contrat à durée indéterminée (CDI)
- ou contrat à durée déterminée (CDD), dans la limite d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.

Quelle que soit sa nature (CDD ou CDI), le contrat adultes-relais peut être conclu :

- à temps plein,
- ou à temps partiel (au minimum à mi-temps).

Attention : lorsqu'il prend la forme d'un CDD, le contrat comporte une période d'essai d'1 mois renouvelable 1 fois.

| | | | |
|----------|------------------|--|-----|
| Var (83) | Fréjus | La Gabelle. | ZRU |
| Var (83) | La Seyne-sur-Mer | Quartiers Est : Les Mouissèques, La Rouve. | ZRU |
| Var (83) | La Seyne-sur-Mer | Z.U.P. de Berthe. | ZRU |
| Var (83) | Toulon | Centre Ancien. | |
| Var (83) | Toulon | La Beaucaire. | ZRU |
| Var (83) | Toulon | Le Jonquet, La Baume, Le Guynemer. | |
| Var (83) | Toulon | Sainte Musse. | ZRU |